

PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du mardi 24 mai 2023

Etaient présents : Laurent TEIL, Antonia BOURDON, Julien JODAR , Claude FAYAN , Alain PITON, Sophie REBOREDO, Sandra LEON, Michel MARON, Denis MAZARD, Nathalie MOREL, Fatima ROMAO, Orane SACHAU, Didier SERRE, et Pascale VALLET.

Absents excusés avec procuration : Magalie ARNAUD (procuration donnée à Mme MOREL), Dominique FONLUPT (procuration donnée à M. MARON), Cécile PONTRELLI (procuration donnée M. TEIL), et Michel VERRAT (procuration donnée à M. MAZARD).

Absents excusés sans procuration ---

Absent non excusé : Rémi ASTIER: ---

Ordre du Jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Annulation de la délibération portant sur la modification simplifiée du PLU du 11 mai 2023
3. Modification simplifiée du PLU : lancement de la procédure

N°2023-053 : Modification simplifiée du PLU : abrogation de la délibération n°2023-051 et nouvelle rédaction

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les raisons pour lesquelles une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme est rendue nécessaire et les objectifs qui seront poursuivis.

Cette modification a pour objet de modifier le règlement pour permettre la réalisation d'affouillements et d'exhaussements de sol ainsi que des ouvrages liés au projet ferroviaire dans la zone AU2. Elle n'emporte en aucun cas l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU2.

M. Le Maire rappelle également qu'une présentation par les services de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône a eu lieu en commission urbanisme élargi le mercredi 03 mai dernier.

Cette modification est justifiée par une volonté de voir aboutir le projet d'extension du faisceau ferroviaire afin de favoriser la multimodalité de la zone.

M. le Maire propose à l'assemblée un vote à bulletin secret.

Mesdames FAYAN, SACHAU, MOREL, VALLET et LEON ainsi que Messieurs MAZARD, SERRE et MARON sont favorables à ce vote, soit plus d'un tiers des élus présents.

Nombres de votants : 18 dont 04 par procuration

Suffrages exprimés :

« POUR » = 11 bulletins

« CONTRE » = 04 bulletins

« ABSTENTION » = 03 bulletins

Considérant que cette modification n'a pas pour conséquence :

- de majorer de 20 % ou de diminuer les possibilités de construction
- de réduire la surface des zones urbaines et à urbaniser

Considérant que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision,

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide avec 4 voix « CONTRE », 3 ABSTENTIONS et 11 voix « POUR », de solliciter la présidente de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône pour prescrire la modification simplifiée du PLU.

Approbation du PV de la séance du mardi 24 mai 2023

M PRENOM	QUALITE	Observations éventuelles + signature
Laurent TEIL	Maire	
Antonia BOURDON	1ère adjointe	
Julien JODAR	2 ^{ème} adjoint	
Claude FAYAN	3ème adjointe	
Alain PITON	4ème adjoint	
Sophie REBOREDO	5 ^{ème} adjointe	
Magalie ARNAUD	Conseillère municipale	Excusée – Procuration donnée à Mme MOREL
Rémi ASTIER	Conseiller municipal délégué	Non excusé
Dominique FONLUPT	Conseiller municipal délégué	Excusé – Procuration donnée à M. MARON
Sandra LEON	Conseillère municipale	

Michel MARON	Conseiller municipal	
Denis MAZARD	Conseiller municipal	
Nathalie MOREL	Conseillère municipale	
Cécile PONTRELLI	Conseillère municipale	Excusée – Procuration donnée à M. TEIL
Fatima ROMAO	Conseillère municipale	
Orane SACHAU	Conseillère municipale	
Didier SERRE	Conseiller municipal	
Pascale VALLET	Conseiller municipal	
Michel VERRAT	Conseiller municipal	Excusé – Procuration donnée à M. MAZARD